

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion  
de l'Axe Toulouse-Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_17-03-05

Séance du 30 mars 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>Membres statutaires du Conseil Syndical</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés par pouvoir</b>
<b>34 titulaires 32 voix</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

### **OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Indemnités du comptable public**

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

#### **Étaient présents :**

1. M. Laurent SUAU - Département de la Lozère
2. M. Bruno DURAND – Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire

#### **Pouvoirs :**

1. Mme Sophie PANTEL – Département de la Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Monsieur Jean-Pierre DELPONT – Région Auvergne Rhône-Alpes ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU

#### **Étaient absents excusés :**

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
2. Monsieur Hervé SAULIGNAC – Département de l'Ardèche
3. Madame Berdanette ROCHE – Département de l'Ardèche
4. Mme Alexandra Ribeiro-Custodio – Département de la Loire
5. M. Christophe GUILLOTEAU – Département du Rhône
6. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
7. Mme Magali BRUN – Département de l'Aveyron
8. M. Joseph FERRARA – Département de la Loire
9. M. Georges MERIC – Département de la Haute-Garonne
10. M. Daniel Dugléry – Région Auvergne Rhône-Alpes
11. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
12. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
13. M. Yannick LUCOT – Région Auvergne Rhône-Alpes
14. M. Jean-Michel LATTES – Toulouse Métropole
15. M. Jean-Luc DARGEN VIDAL – Commune d'Albi
16. M. Jean-Michel BOUAT (Suppléant) – Commune d'Albi
17. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
18. M. Georges ZIEGLER - Département de la Haute-Loire

PRÉFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_005-DE
---

**Assistaient également à la réunion :**

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental de la Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
4. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Indemnités du comptable public» qui suit :**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des Départements, des Régions et de leurs établissements publics.

Les taux de base servant de base de calcul de cette indemnité sont ceux de l'article 4, 3ème alinéa de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

En 2016, Monsieur PEYRE a rempli les fonctions de comptable public du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse Lyon, du 1er janvier au 31 décembre 2016 mais n'a pas souhaité percevoir d'indemnité. Pour 2017, il ne souhaite pas non plus en percevoir.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,**

**Vu les débats d'orientation budgétaire 2016**

**Vu la décision du n°1-2017 du 21 mars 2017 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 21 mars 2017,**

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;**

**- Le Comité Syndical prend acte du souhait de Monsieur Jean Philippe PEYRE , Comptable public, de ne pas percevoir d'indemnité au titre de l'année 2017.**

**- Le Comité syndical décide de ne pas verser d'indemnité à Monsieur Jean Philippe PEYRE , Comptable public.**

Le Président

Laurent SUAU

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_005-DE